

tout est encore confondu et les syphilitiques justiciables de la police et ceux qui ne le sont pas. On jugera d'après les données suivantes de l'utilité de ces divisions en plusieurs catégories.

Sur 1518 malades, en 3 ans, on a compté :

68 nourrices ou mères de familles,
21 enfants,
18 jeunes filles,
15 hommes,

en tout, 122 qui ne pouvaient être accusés du vice de libertinage. Ce nombre serait encore plus grand, sans doute, si l'hospice répondait aux besoins ; mais comparez ces deux nombres : 160 lits et 8,000 malades que chaque année voit se reproduire, et vous comprendrez alors l'insistance du docteur Potton à demander la formation d'un hospice spécial gratuit, où tout malade puisse être admis sans subir les formalités d'enquête et les lenteurs administratives qui gardent aujourd'hui les portes de l'hospice de l'Antiquaille.

Depuis peu de temps il existe dans notre ville, dit-on, un Dispensaire spécial consacré aux maladies syphilitiques. Malgré les éloges, un peu prématurés, selon nous, que l'auteur décerne à cette œuvre et à son fondateur, nous avons difficilement compris l'opportunité de cette institution, surtout, lorsque, par une erreur étrange, on prétendit, lors de sa formation, que ni le Dispensaire général, ni les bureaux de bienfaisance n'admettaient les malades infectés de syphilis. L'assertion était mensongère, ainsi que nous en avons plus haut enregistré la preuve, et si personne ne la releva, c'est que personne n'y eut et que, d'ailleurs, les hommes, accoutumés à faire le bien, redoutent ordinairement le bruit et l'étalage de la publicité.

Le Dispensaire spécial est-il une œuvre de charité de plus ? nous voulons le croire ; mais qu'on y prenne garde : les deniers de la bienfaisance publique ne doivent pas s'éparpiller ainsi et courir la chance de s'épuiser en œuvres stériles.

Bien que parfois utiles comme établissements provisoires, les fondations particulières ont surtout cet inconvénient qu'elles détournent de la pensée de créer les institutions durables réclamées par les besoins des grandes villes. Aussi formons-nous des vœux pour que, dans un avenir prochain, le remède soit proportionné au mal et que la charité lyonnaise rassemble toutes ses ressources pour fonder un nouvel hospice digne de notre cité.

La dernière partie du mémoire est consacrée à la recherche des moyens de remédier à la prostitution et à la syphilis. Les propositions que nous allons formuler feront apprécier toute l'importance de cette discussion.

Le docteur Potton propose :

- 1° D'interdire, sur la voie publique, la provocation au libertinage ;
- 2° De concentrer toutes les maisons de prostitution dans des rues isolées et d'empêcher tout isolement de filles ;
- 3° D'étendre la juridiction de la police sur tous les faubourgs ;
- 4° De surveiller activement les maisons clandestines ;
- 5° De dresser un état mensuel de toutes les filles prostituées ;
- 6° De donner aux visites des médecins toute la facilité et toute l'exactitude convenables ;
- 7° De faire les visites sanitaires tous les huit jours ;
- 8° De supprimer la taxe imposée aux filles publiques ;
- 9° De traiter comme délits de simple police toute infraction aux règlements de la municipalité ;
- 10° De remédier aux vices de l'organisation du travail dans les classes ouvrières.
- 11° De réprimer le trafic des charlatans guérisseurs ;